



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.682**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-32386-DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : SECTEUR SOLIDARITE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE  
FONCTIONNEMENT ET DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Arlette OLLIVIER à M. Gérard BRAMOULLÉ

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Helliot BRAMI, M. Jean CHORRO, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Qualité de Vie  
  
D.G.A.S Qualité de Vie  
AMFA 8927

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 18/11/13

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Catherine SILVESTRE

-

**Nomenclature** : 7.5 Subventions

**Politique Publique** : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE  
ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

**OBJET** : SECTEUR SOLIDARITE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE  
FONCTIONNEMENT ET DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de solidarité, la Commune d'Aix-en-Provence apporte chaque année son soutien à diverses associations sous forme de subvention de fonctionnement ou de subvention exceptionnelle afin de les aider dans la réalisation de leurs actions à vocation sociale présentant un intérêt public local.

Les tableaux ci-dessous présentent les associations concernées, leur objet, le montant global des subventions accordées par la Commune pour les années 2011 et 2012 et le montant des subventions proposées pour 2013.

1) Subventions de fonctionnement :

N° Tiers	NOM DE L'ASSOCIATION	2011	2012	2013	Objet
22837	Secours Populaire Français – Comité d'Aix	2 000 €	2 000 €	2 000 €	Soutenir au plan matériel, sanitaire, médical et juridique les personnes et les familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés
68369	Visite des Malades dans les Établissements Hospitaliers	500 €	500 €	500 €	Visite et soutien auprès des malades isolés ou en mal d'écoute dans les milieux hospitaliers et les maisons de retraite
9209	Société St Vincent de Paul – Conseil Aix	0 €	1 500 €	1 500 €	Réaliser ou soutenir toutes les initiatives en faveur de l'aide et l'action sociale, de la fraternité, de la prévoyance, de la protection de la santé, de l'assistance matérielle et morale et toutes autres œuvres de bienfaisance. Favoriser toute action en faveur de l'aide alimentaire, de l'insertion, de l'hébergement, du logement ou de l'amélioration du logement des personnes défavorisées.

2) Subvention exceptionnelle :

Aide au financement de deux sorties pour les enfants de familles en grande difficulté :

- Une journée en Camargue (visite d'une manade)
- Une journée à Marseille pour « Les oubliés des Vacances » dans le cadre de MP 2013

N° Tiers	NOM DE L'ASSOCIATION	2011	2012	2013
22837	Secours Populaire Français – Comité d'Aix	0 €	900 €	1 500 €

Ces demandes ont été validées le 24 septembre 2013.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** trois subventions de fonctionnement pour un montant de 4 000 € (quatre mille euros) ainsi qu'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € (mille cinq cents euros) aux associations ci-dessus.

- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées sur les lignes budgétaires suivantes qui présentent les disponibilités suffisantes :

Fonctionnement : ligne 92520 6574 1740

Exceptionnel : ligne 92520 6748 1740

**2013.682 - SECTEUR SOLIDARITE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 43</b>
<b>Présents</b>	<b>: 39</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 43</b>
<b>Pour</b>	<b>: 43</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**